

Coordonnateur pédagogique en Unité d'enseignement

C.P.U.E.

POSTE	Le coordonnateur pédagogique est un enseignant spécialisé expérimenté, dépendant de l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH. Il exerce son action sous l'autorité fonctionnelle de la direction du service ou de l'établissement, en collaboration avec les cadres et chef(fe)s de services.
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>Au-delà du périmètre de l'établissement ou du champ d'action du service, le cadre est celui de l'Ecole inclusive. Les missions principales s'articulent comme suit :</p> <p>1- CONCEVOIR Concevoir, construire, faire vivre et évaluer avec les enseignants le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, dans le cadre du projet d'établissement et de la convention.</p> <p>2- ORGANISER Contribuer à la formalisation des emplois du temps des enseignants et des jeunes ; Veiller à l'adéquation entre les projets personnalisés et l'organisation des classes ou groupes d'apprentissage.</p> <p>3- ARTICULER Maintenir le lien avec les établissements scolaires (externalisation, inclusion, ...) Faciliter l'entrée dans les établissements scolaires des professionnels des services.</p> <p>4- CONTRIBUER Travailler étroitement avec les enseignants référents ; contribuer aux ESS ; Formaliser le parcours de formation de chaque jeune.</p> <p>5- ANIMER/IMPULSER Animer les réunions pédagogiques ; Etre une ressource auprès de l'équipe pédagogique ; Etre en lien avec l'équipe de circonscription ASH.</p> <p>6- PROMOUVOIR La question de l'externalisation des unités d'enseignement est au confluent des préoccupations de l'ARS et de l'Education nationale. Le coordonnateur pédagogique est un acteur clé de ce mouvement.</p>
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<p>Etre titulaire d'un CAPPEI ou équivalent.</p> <p>Avoir une bonne connaissance du secteur médico-social et de santé, de la pédagogie adaptée et de l'orientation (parcours, dispositifs, MDPH, etc...).</p> <p>Avoir de bonnes capacités d'organisation, de pilotage, de communication et négociation.</p> <p>Avoir une bonne connaissance du 1^{er} et du 2nd degré.</p> <p>Etre capable de construire avec une équipe pluridisciplinaire le parcours scolaire de l'enfant ou de l'adolescent, en cohérence avec les accompagnements, les prises en charge et la vie sociale.</p> <p>Avoir de bonnes compétences en matière de communication et de travail en équipe.</p>
SPECIFICITE	<p>Poste soumis à entretien</p> <p>Les candidats sont convoqués devant une commission qui émet un avis.</p> <p>En cas de pluralité de candidatures ayant obtenu un avis favorable de cette commission, la nomination se fait au barème dans le cadre du mouvement.</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	S'agissant d'un poste hors la classe, les obligations de service s'exercent dans le cadre de 1 607h annualisées.
TEXTES DE REFERENCE	<p>Arrêté du 2 avril 2009, B.O.E.N. n° 17 du 23 avril 2009.</p> <p>Décret n° 2013-790 du 30 août 2013</p> <p>Instruction DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)</p>

Contacts : IEN TOULON VAR ASH (ien-83.ash@ac-nice.fr/04 94 09 55 26) et direction de l'établissement